



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council 170/08

7 avril 2008
Original : anglais

F

Conseil international du Café
100^e session
19 – 23 mai 2008
Londres, Angleterre

**Projet de mandat du
Comité des finances et de l'administration**

Contexte

Le présent document contient le projet de mandat du Comité des finances et de l'administration établi en vertu de l'Article 18 de l'Accord international de 2007 sur le Café.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

PROJET DE MANDAT

Objectif

1. Le Comité des finances et de l'administration (le Comité) examine en premier lieu toutes les questions de nature financière et/ou administrative avant de soumettre ses recommandations au Conseil, à savoir entre autres :

- i) l'approbation du budget administratif ;
- ii) l'approbation des comptes annuels de l'organisation ; et
- iii) la nomination du vérificateur.

Composition

2. Le Comité est composé de [six] [huit] représentants des Membres exportateurs et de [six] [huit] représentants des Membres importateurs qui sont élus pour un mandat d'un an par le Conseil à sa dernière session de l'année caféière.

3. Les réunions du Comité sont ouvertes à tous les Membres.

Bureau du Comité

4. A sa dernière réunion de l'année caféière, le Comité élit son président et son vice-président pour un mandat d'un an. La présidence et la vice-présidence du Comité sont assurées alternativement par les deux catégories de Membres.

Réunions/procédures

5. Les réunions du Comité ont normalement lieu au siège de l'Organisation pendant les sessions ordinaires du Conseil.

6. Le Comité travaille en anglais seulement ; toutefois, les documents sont disponibles dans les langues officielles de l'Organisation.

7. Le Comité arrête son ordre du jour.

8. Le Comité arrête son règlement intérieur.

9. Le Comité peut créer des groupes de travail pour faciliter ses travaux.

10. Le président du Comité fait rapport au Conseil.

Quorum

11. Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence de [...] représentants des Membres exportateurs et [...] représentants des Membres importateurs.